

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le premier mars à 20h00, le Conseil Municipal de BESSINES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques MORONVAL, Maire de Bessines.

Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

Date de la convocation : 23 février 2018

NOM	PRESENT	ABSENT	POUVOIR
Jacques MORONVAL	X		
Noëlle ROUSSEAU	X		
Patrick THOMAS	X		
Christophe SAUZEAU		X	Jacques MORONVAL
Brigitte SOLDERA	X		
Bruno FUMERON	X		
Michel VOINEAU	X		
Michel ROBICHON	X		
Dany RENAUD		X	
Nathalie PETIT	X		
Véronique NIGNOL	X		
Odile NIVELLE	X		
Serge GELIN	X		
Muriel HARYMBAT	X		
Anthony SAINT- MARTIN		X	
Bernard PITHON	X		
Francis GUILLEMET	X		
Nathalie PINEAU-COURJAUD		X	Francis GUILLEMET
Touhami SEGHROUCHNI	X		

ORDRE DU JOUR

- 1- Convention AIPEMP relative au soutien de l'atelier chantier d'insertion 2018
- 2- Versement subvention à la bibliothèque
- 3- La Grange Bleue – projet culturel 2018
- 4- Dissolution SIVU pour la restauration et la valorisation du Marais Poitevin
- 5- Cession de la parcelle AI 320 b
- 6- Création poste adjoint administratif territorial à temps non complet

POINT 1 : Convention AIPEMP relative au soutien de l'atelier chantier d'insertion 2018

Retiré de l'ordre du jour en attente de la communication d'informations complémentaires.

POINT 2 : Versement subvention à la bibliothèque

L'école élémentaire a égaré un certain nombre de livres qui n'ont pas été ramenés à la bibliothèque. Devant cette situation un accord a été trouvé entre les 2 structures, ainsi l'école élémentaire demande à ce qu'une somme de 150 € soit prélevée sur son budget et subventionne la bibliothèque à hauteur de 150 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

POINT 3 : La Grange Bleue – projet culturel 2018

La Grange Bleue va proposer 6 soirées en 2018 (chansons, théâtres et soutien à des artistes régionaux). La salle de la Grange devient une infrastructure dotée d'un équipement qui fait d'elle une véritable salle de spectacle.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil départemental pour la saison 2018.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Départemental pour la saison culturelle 2018 (6 spectacles) de la Grange Bleue et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

POINT 4 : Dissolution SIVU pour la restauration et la valorisation du Marais poitevin

Vu les demandes de retrait des communes d'Amuré et de Sansais du SIVU au 1^{er} mars 2018,

Suite à la demande des communes adhérentes, en raison de l'inactivité de la structure depuis quelques années, le comité syndical réuni le 7 février dernier a statué sur le principe de dissolution du SIVU pour la restauration et la valorisation du Marais poitevin au 30 juin 2018.

Le retour des biens de mise à disposition ayant été effectué par procès-verbaux, il n'y aura donc pas de répartition d'actifs.

La répartition des résultats de clôture et la trésorerie disponible entre les communes membres sera délibérée ultérieurement. Les conditions budgétaires et comptables de la liquidation du SIVU s'effectueront selon la clé de répartition déterminée au prorata du nombre d'habitants de chaque commune membre au 1^{er} janvier 2018.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette décision.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la dissolution du SIVU au 30 juin 2018.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

POINT 5 : Cession de la parcelle communale AI 320 b

L'entreprise Gamm Vert souhaite faire des travaux d'extension de son magasin et propose d'acheter une parcelle située en bas du merlon situé autour du karting du Gros Buisson.

Cette parcelle dont la commune est propriétaire a une superficie de 2a 8ca, soit 208 m².

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil pour la cession de cette parcelle à un prix qui sera fixé ultérieurement par les Domaines et arrondi à un montant supérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la cession.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

POINT 6 : Création de poste adjoint administratif territorial à temps non complet

Point retiré de l'ordre du jour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 38.

